



Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SÉANCE DU 04 Avril 2019

Objet de la délibération : Contribution des communes adhérentes au SIVAAD pour l'exercice 2019

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 27 mars 2019

Transmise au Contrôle de légalité le 09 avril 2019

Affichée le.....2019

Nombre de Conseillers Syndicaux : 92

En exercice : 92

Présents : 6

Pouvoirs : 0

Excusés : 31

Votants : 6

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 27 mars 2019, le Comité Syndical du SIVAAD a été de nouveau convoqué le jeudi 04 avril 2019 à 9h30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril à neuf heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, au sein du siège social du SIVAAD, sous la présidence de Madame Jacqueline REGNAUD, Présidente.

Etaient présents :

<u>Délégués Titulaires</u>	
LA VALETTE	Mme PLATANIA Sylvie
LE REVEST	Mme REGNAUD Jacqueline
SAINT MANDRIER	M. TOULOUSE Christian
SIX FOURS	Mme ROSTAGNO Agnès

<u>Délégués Suppléants avec voix délibérative</u>	
SAINT MANDRIER	M. BOUVIER Rémy
SIX FOURS	M. DRAVETON Yves

<u>Délégués Suppléants sans voix délibérative</u>
Néant

Pouvoirs :

<u>Pouvoirs</u>
Néant

Excusés :

Délégués Titulaires	
BESSE SUR ISSOLE	M. SALABERT
FAYENCE	Mme DEDER Danièle
GASSIN	Mme SOULH Béatrice
LA CROIX VALMER	M. NONJARRET Yves - M. SIEGEL Philippe
LA FARLEDE	Mme GAMBA Mireille
LA LONDE	Mme SCHATZKINE Nicole – Mme QUERO Eliane
LE BEAUSSET	Mme BOUSAHLA Laurence
LE LAVANDOU	Mme CARLETTI Monique
LE REVEST	M. VIZIALE Jean Marc
LE THORONET	Mme TAXI Odile – Mme PELLERIN Annick
MAZAUGUES	M. CAYOL Francis
MONTFORT SUR ARGENS	Mme QUINANZONI Lucienne – Mme ROLFE Jacqueline
OLLIOULES	M. RIGHI Dominique
PIGNANS	M. BASTIANELLI Jean-Pierre
RIANS	M. NOYER Tristan - M. BUGGIANI Paul
SOLLIES PONT	Mme RAVINAL Danièle – M. COIQUAULT Jean-Pierre
SOLLIES TOUCAS	Mme PERLES Catherine
VIDAUBAN	Mme NAVARRO Monique – Mme KIRSCH Carla

Accusé de réception en préfecture
 08825830428-20190404-04042019-DAG9-
 Date de télétransmission : 09/04/2019
 Date de réception préfecture : 09/04/2019

Délégués Suppléants avec voix délibérative	
BRUE AURIAC	M. AMBROSIO Robert
LE BEAUSSET	Mme SANTUCCI Maryvonne
PUGET VILLE	M. FOSSE Didier
SOLLIES TOUCAS	M. CHARRIER Pierre Olivier
SOLLIES VILLE	M. OLIVIERI Paul

Le secrétariat est assuré par M.TOULOUSE Christian pour la commune de Saint Mandrier-sur-Mer

Objet de la délibération : Contribution des communes adhérentes au SIVAAD pour l'exercice 2019

Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20190404-04042019-DAG9-
DE
Date de télétransmission : 09/04/2019
Date de réception préfecture : 09/04/2019

Rapporteur : M. Christian TOULOUSE, 1^{er} Vice-président du SIVAAD

- Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Intercommunal d'Aides aux Achats Divers (SIVAAD) en date du 8 Septembre 1983,
- Vu les Statuts du SIVAAD et notamment l'article 8 « contribution des communes »,
- Considérant qu'il convient de voter le budget primitif 2019 du SIVAAD afin d'en assurer le fonctionnement,

La Présidente propose de déterminer la contribution des Communes membres du SIVAAD comme suit :

- **Part fixe** : **0.45 €** par habitant déterminée sur la base du dernier recensement connu, conformément à l'article 8 des Statuts du SIVAAD (paragraphe 1-1)
- **Part variable** : **2,90 %** du volume des achats réalisés par l'adhérent au cours de l'année N-1
- **Le « Bonus à la commande »** : Le « Bonus » sera effectif si le taux moyen d'achat pour un habitant de la commune adhérente est supérieur au taux moyen d'achat pour un habitant de la population déterminée par le périmètre du SIVAAD.
- Pour le calcul 2019 la moyenne des achats réalisés en 2018 devra être supérieure à **26€** par habitant de la commune adhérente.

LE COMITE SYNDICAL APRES AVOIR DELIBERE

- Oui l'exposé du rapporteur.
- Détermine la contribution, des adhérents du SIVAAD comme énoncé ci-dessus.

Pour	6
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré, le 04 avril 2019 à Saint Mandrier-sur-Mer.

La Représentante légal du Coordonnateur
Présidente du SIVAAD
Pour extrait conforme
La Présidente du SIVAAD
Jacqueline REGNAUD